

dispositif, des mots «le ministre d'État à la Population et aux Affaires autochtones» par les mots «le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37852

Gouvernement du Québec

Décret 139-2002, 20 février 2002

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 1494-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n^{os} 34-99 du 27 janvier 1999, 212-2001 du 8 mars 2001, 1372-2001 du 21 novembre 2001 et 75-2002 du 6 février 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, des mots «le ministre d'État à la Population et aux Affaires autochtones» par les mots «le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37853

Gouvernement du Québec

Décret 140-2002, 20 février 2002

CONCERNANT le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 1495-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n^{os} 228-99 du 24 mars 1999, 213-2001 du 8 mars 2001, 791-2001 du 27 juin 2001, 1373-2001 du 21 novembre 2001, 1407-2001 du 28 novembre 2001, 1439-2001 du 5 décembre 2001 et 76-2002 du 6 février 2002, soit modifié de nouveau :

1^o par le remplacement, dans les deuxième et troisième alinéas du dispositif des mots «le ministre d'État aux Ressources naturelles et aux Régions» par les mots

«le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones» ;

2^o par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, des mots «le ministre d'État à la Population et aux Affaires autochtones» par les mots «le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37854

Gouvernement du Québec

Décret 141-2002, 20 février 2002

CONCERNANT le Comité ministériel à la jeunesse

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 584-2001 du 23 mai 2001, modifié par les décrets n^{os} 619-2001 du 30 mai 2001, 1374-2001 du 21 novembre 2001 et 77-2002 du 6 février 2002, soit modifié de nouveau par le remplacement, dans le quatrième alinéa du dispositif, des mots «le ministre d'État à la Population et aux Affaires autochtones» par les mots «le ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37855

Gouvernement du Québec

Décret 142-2002, 20 février 2002

CONCERNANT la nomination des membres du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 79-2002 du 6 février 2002 soit modifié par la suppression, dans le quatrième alinéa du dispositif, des mots «Gilles Baril».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

37856